

FADOQ



Lignes directrices pour les partenariats de la FADOQ

FADOQ

7665, boulevard Lacordaire, Montréal (Québec) H1S 2A7

Téléphone : 514 252-3017

Sans frais : 1 800 544-9058

Mai 2026

À titre indicatif, la FADOQ collabore avec des partenaires commerciaux selon des règles découlant de la politique de partenariat.

Ainsi, les partenariats :

- doivent être conformes aux valeurs, à la mission et aux objectifs poursuivis par la FADOQ et aux lois applicables;
- ne doivent pas contrevenir à une entente de partenariat en vigueur, notamment celles contenant des exclusivités;
- ne doivent pas être en situation d'illégalité (pratique illégale de la médecine, de la physiothérapie, etc.) ou être l'auteur de pratiques frauduleuses;
- ne doivent pas faire la promotion :
 - de partis politiques ou d'organisations religieuses
 - des jeux de hasard non autorisés par le gouvernement du Québec
 - de cigarettiers
 - de produits ou d'activités qui ne bénéficient pas d'une acceptabilité sociale (ex. : SQDC, industrie du sexe)
 - de produits ou d'activités dont l'efficacité est mise en doute
 - ne peuvent pas faire concurrence aux activités de la FADOQ.

De plus, les partenariats :

- doivent faire l'objet d'une entente signée;
- doivent bénéficier à l'ensemble des membres FADOQ;
- dans la catégorie « Santé », ne doivent pas proposer des produits et services offerts gratuitement par le gouvernement du Québec, offerts en établissements de santé et/ou couverts par la RAMQ. Comme la FADOQ se bat pour la gratuité des frais de santé, nous refusons catégoriquement certains partenariats.

Partenaires de la catégorie « Santé » acceptés :

- Soins préventif ou de maintien (acupuncture, massothérapie, physiothérapie, ergothérapie, soins des pieds, ostéopathie, chiropractie, kinésithérapie, hypnothérapie, chirurgie de correction de la vue, évaluation de l'audition, psychologue, psychothérapeute.);
- Produits comme les lunettes, les produits orthopédiques (orthèses, bas de compression, équipements de mobilité), le traitement de l'apnée du sommeil, l'entretien des appareils auditifs, les produits d'alerte médicale;
- Esthétique et soins de beauté;
- Soins dentaires (comme les soins dentaires ne sont pas couverts pour l'ensemble des 50-64 ans, nous acceptons les rabais dans cette catégorie).

Partenaires de la catégorie « Santé » non acceptés :

- Soins médicaux : ensemble des soins prodigués sous la direction d'un médecin et destinés à promouvoir et à maintenir la santé physique et mentale du patient. Ceci inclut les soins requis par l'état de santé (l'hospitalisation, la médication, l'hébergement, les chirurgies esthétiques nécessaires à la suite d'une brûlure, d'une malformation ou d'un accident, l'alimentation, les prises de sang, l'avortement);
- Suivi et aide à domicile;
- Rabais offerts par des professionnels de la santé qui vont à l'encontre des lignes directrices émises par leur ordre professionnel (par exemple, Ordre des optométristes du Québec, Ordre des audioprothésistes du Québec, etc.).